

## **Question de M. André Deschamps suite à l'audience publique du 19 juin 2003 à l'arrondissement.**

---

Lors de l'audience publique du 19 juin dernier relative à l'objet cité en rubrique, un citoyen, M. André Deschamps, a présenté la question suivante à la présidente et je cite :

« Ma première question, ça concerne le stationnement. Je me demande, je pense en particulier à la rue Faillon, où il y a des vignettes avec restriction, est-ce ces vignettes-là vont être respectées ou ça va être placardé comme ils font d'habitude pour les autres signalisations de stationnement sur la rue? »  
(Retranscription du 19 juin 2003, lignes 6104 à 6109).

Pouvez-vous nous fournir cette réponse?

Merci  
Marie-Claire Dumas  
Directrice de la recherche et des communications  
Office de consultation publique de Montréal

---

Madame,

Afin de répondre à la question de M. André Deschamps, posé lors de l'audience du 19 juin 2003 concernant l'accessibilité des "Stationnements sur rue réservés aux résidents" de la rue Faillon, durant les Internationaux de Tennis au Centre de Tennis du parc Jarry, nous vous confirmons, par la présente, que ces stationnements **seront disponibles pour les utilisateurs qui possèdent la vignette S.R.R.R. de cette zone** et ce pendant toute la période (2 au 10 août 2003) des Internationaux de Tennis.

Fernand Landreville  
Chef de division - Administration  
Arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension  
Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social  
1415, rue Jarry est - bureau 420  
Montréal (Québec) H2E 1A7  
Tél: (514) 868-3445 Télécopieur: (514) 868-3555  
flandreville@ville.montreal.qc.ca